

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Mesnil-Saint-Père  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 26 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10

Date de convocation 12 mai 2023
------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu 30 mai 2023
---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, GAURIER Jacques, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **VANDERHOEVEN Sylvie**

Représentés :

**Madame COLLOT Françoise** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Proposition d'un tarif forfaitaire pour la location de l'espace Saint-André pour les services d'accueil collectif de mineurs**  
**N° de délibération : 21\_2023**

En préambule, il est rappelé que l'espace Saint-André est prêté à titre gratuit depuis deux années à des groupes de scouts de France (2 par an). La mairie a été récemment contactée par d'autres associations d'accueil de collectif de mineurs afin de bénéficier de cet espace. Monsieur le Maire propose de créer un tarif forfaitaire pour ces associations gérant des collectifs de mineurs afin d'être équitable dans la gestion des demandes de l'espace Saint-André.

Monsieur le Maire propose d'appliquer, à compter du 1er janvier 2024, des locations gratuites de l'espace Saint-André pour les associations ayant pour objet de s'occuper d'accueil collectif de mineurs.

Il est proposé de limiter la location à titre gratuit à 4 groupes par an et/ou dans la limite de 30 jours annuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** la proposition de tarif de l'espace Saint-André pour les services d'accueil collectif de mineurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Pascal HENRI

Vote	Pour	Contre	Abst.
10	10	0	0



Pascal HENRI

Pascal HENRI  
2023.06.07 10:34:57 +0200  
Ref:20230607\_103002\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire